

Nombre de membres au Conseil métropolitain : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers en fonction : 108 titulaires – 39 suppléants	Conseillers présents : 59 Dont suppléant(s) : 1 Pouvoirs : 20 Absent(s) excusé(s) : 36 Absent(s) : 14
--	---	---

Date de convocation : 3 juillet 2018

 Vote(s) pour : 78
 Vote(s) contre : 1
 Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 9 juillet 2018,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n° 2018-07-09-CC-8 :
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale : répartition dérogatoire - Exercice 2018.
Rapporteur : Monsieur Thierry HORY

 Le Conseil,
 Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2336-3,
 VU la délibération du 27 juin 2016 définissant un pacte financier et fiscal de solidarité entre Metz Métropole et les communes membres,
 VU la notification en date du 1^{er} juin 2018 de la contribution au FPIC de l'ensemble intercommunal "Metz Métropole" pour l'année 2018,
 CONSIDERANT les circonstances exceptionnelles liées au changement de catégorie institutionnelle de Metz Métropole qui est devenue Métropole au 1^{er} janvier 2018, et l'application du CIF moyen de la catégorie qui s'élève pour 2018 à 28%,
 CONSIDERANT le Coefficient d'Intégration Fiscal 2018 de Metz Métropole estimé à 48%,
 CONSIDERANT l'impact financier pour les communes membres de Metz Métropole lié à la répartition de droit commun qui ne reflète aucunement le niveau d'intégration fiscale de Metz Métropole,

DECIDE de répartir la contribution au FPIC 2018 de l'ensemble intercommunal "Metz Métropole" de façon dérogatoire et libre pour les parts relevant de l'EPCI Metz Métropole et celles des communes membres de la façon suivante :

	2018
	proposition
	CIF MM 48%
Montant Prélevé Ensemble intercommunal	1 808 017 €
dont part EPCI	957 130 €
Montant MM	867 848 €

Montant Woippy (maintien montant droit commun)	89 282 €
dont part des communes membres	850 887 €

ADOPTE cette répartition libre et dérogatoire à la majorité des 2/3 du conseil métropolitain, et SOLLICITE l'approbation de cette répartition par la majorité des conseils municipaux des communes membres,
DECIDE, en conséquence, de répartir les contributions réajustées au FPIC 2018 des communes membres, en application des règles de droit commun, de la façon suivante :

répartition entre communes selon les critères de droit commun du FPIC	2018
	CIF MM 48%
Total des contributions communales pour 2018	850 887 €
AMANVILLERS	6 738 €
ARS-LAQUENEXY	3 001 €
ARS-SUR-MOSELLE	16 420 €
AUGNY	9 515 €
LE BAN-SAINT-MARTIN	14 586 €
CHATEL SAINT-GERMAIN	6 700 €
CHESNY	1 611 €
CHIEULLES	1 153 €
COIN-LES-CUVRY	2 108 €
COIN-SUR-SEILLE	980 €
CUVRY	2 432 €
FEY	2 251 €
GRAVELLOTTE	2 160 €
JURY	2 895 €
JUSSY	1 676 €
LAQUENEXY	3 175 €
LESSY	2 590 €
LONGEVILLE-LES-METZ	15 367 €
LORRY-LES-METZ	6 336 €
MARIEULLES	2 007 €
MARLY	39 426 €
LA MAXE	6 486 €
MECLEUVES	3 435 €
METZ	518 865 €
MEY	758 €
MONTIGNY-LES-METZ	80 793 €
MOULINS-LES-METZ	23 757 €
NOISSEVILLE	3 611 €
NOUILLY	2 114 €
PELTRE	6 639 €
PLAPPEVILLE	7 732 €
POUILLY	1 882 €
POURNOY-LA-CHETIVE	1 862 €
ROZERIEULLES	4 828 €
SAINT-JULIEN-LES-METZ	13 661 €
SAINT PRIVAT LA MONTAGNE	5 859 €
SAINTE RUFFINE	2 036 €
SAULNY	5 076 €
SCY-CHAZELLES	10 230 €
VANTOUX	2 581 €
VANY	1 153 €
VAUX	2 678 €
VERNEVILLE	1 722 €
WOIPPY	0 €

Pour extrait conforme
Metz, le 10 juillet 2018
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



Résumé de l'acte

057-200039865-20180709-07-2018-DC8-DE

Numéro de l'acte : 07-2018-DC8
Date de décision : lundi 9 juillet 2018
Nature de l'acte : Délibérations
Objet : Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale : répartition dérogatoire - Exercice 2018
Classification : 7.2 - Fiscalité
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 10/07/2018
Numéro AR : 057-200039865-20180709-07-2018-DC8-DE
Document principal :

Historique :

10/07/18 14:58	En cours de création	
10/07/18 14:59	En préparation	Catherine DELLES
10/07/18 16:10	Reçu	Catherine DELLES
10/07/18 16:14	En cours de transmission	
10/07/18 16:15	Transmis en Préfecture	
10/07/18 16:20	Accusé de réception reçu	